

# VILLE DE RIORGES

N° 8\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses :* Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS        | NOMS DES MANDATAIRES |
|--------------------------|----------------------|
| Pascale THORAL           | Martine SCHMÜCK      |
| Stéphane JEVAUDAN        | Eric MICHAUD         |
| Bernard JAYOL            | Jean-Luc CHERVIN     |
| Gilles CONVERT           | Pierre BARNET        |
| Christian SEON           | Roland DEVIS         |
| Blandine LATHUILIERE     | Chantal LACOUR       |
| Suzanne LACOTE           | Monique VIAL         |
| Martine LAROCHE-SZYMCZAK | Andrée RICCETTI      |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

**VŒUX ET MOTIONS****SRADDET AMBITIONS TERRITOIRES 2030  
DE LA RÉGION AURA  
MOTION POUR L'INSCRIPTION DE LA RN 7**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à l'horizon 2030 se veut porteur de l'ambition de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) de devenir un territoire unifié au sein duquel chacun pourra disposer d'un accès équitable aux infrastructures de transport et à un cadre de vie dynamique et sain.

Aujourd'hui, l'état des lieux sur lequel s'appuie le projet de SRADDET met l'accent sur les inégalités territoriales. En effet, l'attractivité de la Région favorise davantage les départements situés à l'Est ainsi que les espaces urbains. Les territoires ruraux et péri-urbains, restent à l'écart de la croissance et supportent seuls le déclin démographique et par là même économique. Il n'est pourtant plus à démontrer que l'attractivité d'un territoire est indissociable de son accessibilité.

Dans le projet de SRADDET, la RN 7 est clairement cartographiée par ARCADIS et la Région AURA comme infrastructure routière d'intérêt régional mais elle n'est pas citée à titre d'exemple, contrairement à d'autres infrastructures (RN 88, A 45, etc.). Pourtant la Région a assuré à de nombreuses reprises l'importance d'achever l'aménagement de cette route mythique d'une part, pour la sécurité des riverains et usagers et, d'autre part, pour participer à la dynamique locale et favoriser le développement économique.

La RN 7 aménagée renforcera les collaborations régionales et permettra aux territoires traversés de se positionner et bénéficier davantage des dynamiques métropolitaines lyonnaise, clermontoise et stéphanoise, en devenant un axe de leur développement Nord/Est - Sud/Ouest.

L'aménagement en 2 x 2 voies de la RN 7 est un dossier ancien, sans cesse reporté, aussi le SRADDET Ambition Territoires 2030 est le document de planification régional qui doit aujourd'hui soutenir ce dossier essentiel à l'objectif visé d'unité régionale et d'équité territoriale."

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que le SRADDET mentionne clairement la RN 7 et lui reconnaisse la qualité d'axe structurant d'intérêt régional afin que les sections restant à aménager de l'Allier au Nord de la Loire puissent bénéficier d'une inscription dans son prochain Contrat de Plan État-Région (CPER).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 7 octobre 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

